

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **50 (1962)**

Heft 25

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Avis unanime : pas de « Journée de la femme » à l'Expo 64

Le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, qui groupe 28 sociétés, sous la présidence de Mme Christiane Paschoud (Lausanne), a tenu son assemblée annuelle, le 18 octobre : Mme Irène Charney (Cully), vice-présidente, déçue de ce printemps, est remplacée, comme membre du comité, par Mme Pernet (Lausanne), présidente provisoire de la Fédération des unions de femmes, et Mme Hofstetter (Femmes universitaires) a été désignée comme vice-présidente. Des cours de connaissance de la viande ont été très suivis ; un cours donné en mai a formé des chefs de poste pour la protection civile. Le Centre suit de près l'activité de la Commission romande des consommatrices.

Des démarches ont été entreprises en vue d'une meilleure représentation féminine dans les commissions de l'Exposition nationale, quatre femmes ont été appelées, Mme Charles Bergier-Reymond, Mlle Ninette Lavanchy, pour « les échanges », Mmes Guy Flatlet (Femmes de professions libérales et commerciales) et Ch. Paschoud (Femmes de pasteur), pour la propagande. Le Centre projette une salle de repos pour les femmes travaillant à l'Exposition. M. A. Maurand, chef de service-adjoint à l'Exposition nationale, a proposé l'organisation d'une journée de la femme. L'assemblée réunissant à Neuchâtel les 18 présidentes des centres de liaison suisses a repoussé sans hésitation cette proposition ; les femmes suisses n'entendent pas faire bande à part, mais être intégrées dans la communauté nationale ; d'autres grandes associations féminines ont exprimé le même avis. Mme S. Jacquot-Dubois, qui siège dans la commission de la vie civique, a exposé les suggestions faites pour illustrer cette vie civique dans la communauté humaine, qui englobe les partis politiques, les syndicats, la Société suisse des juristes, les groupements patronaux, six associations féminines ; le thème proposé est celui de la vie politique et l'absentéisme, ce qui permettra de mettre en regard l'activité des citoyens, leur défection, l'activité relative des futures citoyennes, de mettre en évidence l'activité des citoyennes vaudoises, genevoises et neuchâteloises.

Pour terminer la séance, Mlle R. Gaillard, directrice de l'École supérieure de Villamont, a parlé de l'« Ecole romande ».

Les prud'hommes

La « Feuille des avis officiels » du canton de Vaud vient de publier la liste des citoyens et des citoyennes élus membres des Conseils de prud'hommes. Montroux a élu trois femmes, Lausanne, onze, Vevey, cinq, Yverdon, quatre, Nyon, trois, Payerne, trois, Renens, deux et Vallorbe, une.

En 1958, les élus furent au nombre de 44, de 26 en 1954.

Le groupe des femmes libérales (Lausanne)

Le groupe des femmes libérales de Lausanne s'est réuni, le 27 novembre, à l'Hôtel de la Paix, sous la présidence de Mme Simone Chavan, en présence de quatre députées libérales. Après Mme Chavan, qui recommanda aux membres de s'intéresser toujours mieux à la vie politique du pays, on entendit deux excellents exposés.

Tout d'abord, Mme Elisabeth Biauudet, députée, qui a assisté à la séance du 29 septembre, à Berne, de l'Union libérale démocratique suisse, a exposé avec pertinence et un brin d'humour l'importance des problèmes que pose à notre pays l'intégration européenne, sans négliger de relever la lente évolution des idées dans ce domaine. La politique suisse ne saurait être immuable.

Ensuite, Mme Erica Carrard, députée, qui a siégé dans la commission de gestion du Grand Conseil pour l'année 1962, a fait part de ses premières impressions de parlementaire, sans cacher à la fois son plaisir, son intérêt et son étonnement devant l'ampleur, la lourdeur du ménage cantonal, qui ne semble guère se soucier de rationalisation, de simplification.

S. B.

Mort d'une bonne féministe

A Pully, où elle vivait avec sa sœur, Mme Neiss, décédée peu après, est morte, le 1er octobre, à l'âge de 91 ans, Mme Katie Jomini-Fordham, qui a joué un rôle important dans les Unions de femmes, le Suffrage féminin, les Femmes abstinentes vaudoises.

S. B.

Noces de diamant

Mme et M. Faillietaz-Perreaud, ancien fonctionnaire à la direction des téléphones, à Lausanne et à Vevey, retirés à Villeneuve, ont fêté, le 18 octobre, le soixantième anniversaire de leur mariage.

Mme Faillietaz a été pendant 27 ans, de 1909 à 1935, la collaboratrice de la « Feuille d'avis de Vevey » pour l'actualité féminine et féministe, le ferme soutien de toutes les activistes féminines.



OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENEVE
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC 8
MAITRISE FÉDÉRALE

Les roses de Genève

Etablissements F. PUGNIER

PINCHAT s/Carouge

En vente chez tous les fleuristes

1. Résolution votée à la suite de la « Journée du logement »

Les participants à la « Journée du logement » organisée à Lausanne, le 27 octobre 1962, par les Commissions sociales des Eglises, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, l'Union suisse pour l'amélioration du logement et plusieurs organisations d'utilité publique, après avoir entendu des exposés relatifs aux conséquences de la situation actuelle du problème du logement, demandent aux Autorités fédérales, cantonales et communales compétentes d'entreprendre, dans le plus bref délai, une lutte véritablement efficace contre la pénurie de logement à loyer modéré. Les moyens à utiliser à cet effet devraient être notamment les suivants :

1. Lutter contre la spéculation sur les terrains en élaborant les dispositions légales nécessaires et en prenant toutes autres mesures appropriées.

2. Combattre la démolition d'immeubles non vétustes et la transformation de logements à d'autres fins en édictant la législation indispensable.

3. Créer des logements à loyer modéré dans toutes les régions où sévit la pénurie d'appartements de cette catégorie.

Adapter les dispositions de l'arrêté fédéral du 31 janvier 1958 aux conditions actuelles de la construction et le rendre applicable à de plus larges cercles de la population.

4. Affecter à la construction d'appartements à loyer modéré un montant correspondant au moins à l'impôt sur les gains immobiliers.

5. Réviser les dispositions légales fédérales concernant le contrôle des loyers dans les deux directions suivantes :

a) adapter le contrôle existant aux circonstances actuelles de manière que le rendement locatif assure l'entretien normal des immeubles.

b) instituer un règlementation des loyers des logements mis sur le marché après le 1er janvier 1947 afin de lutter contre les hausses abusives de loyer de cette catégorie d'appartements.

Céramique suisse

L'exposition de céramique organisée au Palais de Rumine, à Lausanne, par la Communauté de travail des céramistes suisses, a fermé ses portes le 9 décembre ; elle contenait de nombreuses œuvres de femmes de plusieurs cantons, sans parler des œuvres fort bien venues des élèves de l'École suisse de céramique de Chavannes-Renens, section de l'École des Arts et Métiers, à Vevey.

Nous ne voulons relever qu'un nom, celui de Mlle May Borloz, à Aigle, qui présida le comité de notre journal en 1962. La céramiste algonnoise présentait deux vases et un bol fort bien venus, dans les teintes brunes et jaunes.

Relevons, à propos de cette exposition, qu'il n'y a que dix ans que l'École de Chavannes-Renens, à la création de laquelle prit une grande part Mme Nora Gross, accueille des femmes. Aujourd'hui, les jeunes filles y sont fort nombreuses et se distinguent. L'exposition de Lausanne l'a bien montré.

S. B.

Son 7000^e enfant

À Vevey, Mme Emma Grisoni, qui exerce depuis plus de trente ans la profession de sage-femme, a aidé pour la 7000^e fois à mettre au monde un enfant.

Léolo Flaux

Le mois de novembre a vu, à Saint-Saphorin, une exposition Léolo Flaux dans une galerie que vient de créer, dans un caveau, presque au bord de la route cantonale, Mme Kaeser-Budry.

Les locaux sont charmants, ont été restaurés et équipés avec beaucoup de goût et d'ingéniosité ; la nouvelle galerie, placée sous le vocable « J'exprime » (celui du Cahier vaudois), ne pouvait faire mieux, pour débiter, que de montrer des huiles et des aquarelles de Léolo Flaux, cette bachante, cette faunesse au talent, au pinceau étourdissant, à l'imagination débordante.

S. B.

NEUCHÂTEL

Un bel équilibre

Colombier est la localité du canton qui possède le plus grand nombre de conseillers généraux. Par suite de la récente nomination de Mme Irène Balmer, socialiste, leur nombre s'élève à 6, dont : deux libérales, deux radicales et deux socialistes.

Nous osons espérer que cet heureux équilibre leur permettra de se tendre la main au-dessus des partis pour accomplir un travail fructueux.

Les quelques 70 à 80 conseillers généraux répartis dans nos différentes communes les enverront sans doute, car elles expérimentent la difficulté qu'il y a à s'affirmer dans un conseil essentiellement masculin. On sait que leur présence à leur poste est un gage pour l'avenir.

LA CHAUX-DE-FONDS

La Chaux-de-Fonds a donné à une nouvelle rue le nom de Monique Saint-Hélier, auteur d'un livre sur cette cité. Vevey a fait de même pour la grande pianiste Clara Haskil, qui était bourgeoise de cette ville.

Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

● PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

Femmes diplômées de l'Université

La section genevoise des femmes universitaires, au cours de son assemblée annuelle, le 17 octobre, avait confirmé à la présidence Mlle Nicole Diederé et son comité auquel un nouveau membre s'ajoute, Mme Burger-Meister-Guex, médecin. Cette séance a précédé de peu l'assemblée annuelle de l'Association suisse des femmes universitaires pour laquelle la section d'accueil a dû beaucoup se dépenser.

Le programme était varié : pour les scientifiques, tout d'abord, visite du Cern, avec conférence introductive, film et visite en groupes des installations de recherche atomique. Le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de Genève offraient ensuite une réception à la Métropole, où le chef du Département de l'Instruction publique, M. Chavanne, recommanda, dans son allocution, d'encourager vivement les études supérieures aux jeunes filles ; nous manquons en effet de spécialistes qualifiées sortant diplômées de nos universités. La Suisse est, en Europe, un des pays qui a le moins de diplômées universitaires ; elle occupe l'avant-dernier rang.

La soirée fut consacrée à la détente musicale, mais cette musique avait aussi un aspect savant, puisqu'on écouta, au musée, des instruments anciens, curieux, oubliés ou exotiques.

La conférence du dimanche matin était donnée par Mme Bindschedler-Robert, docteur en droit, professeur à l'Institut des hautes études internationales et traitait de ce problème brûlant : « Energie atomique et droit international ». Le conférencière a démontré que, malgré l'existence du Tribunal international de La Haye, malgré celle de l'Assemblée des Nations Unies — où existe malheureusement le droit de veto — aucune véritable règle internationale ne peut s'établir. Il n'y a de tribunal que là où chacune des parties consent à se présenter et fréquemment les états du monde refusent de faire juger, par La Haye, tel ou tel litige. Il n'y a pour le moment que des traités signés entre différents états et contenant différentes clauses. On ne peut garantir leur durée. Seul l'ONU pourra à la longue créer un sentiment international et faire admettre certaines normes qu'on devrait respecter.

À la séance administrative, après la présentation des rapports d'activité et de finances, après ceux des commissions des relations internationales, des intérêts professionnels, des bourses, on procéda aux élections : Mme Schucan-Grob, docteur en médecine, de Bâle, fut élue en remplacement de Mme Thalman, de Berne, qui se retire. La secrétaire sera Mme V. Ludwig-Strasser, de Bâle. Au comité central, fut élue Mme Thalman-Antenen, docteur juriste (Berne) et réélues Mmes Suter-Hirt, docteur mathématicienne (Neuchâtel) et Junod-Sarasin, docteur mathématicienne (Zurich).

Au BIT

Mlle M. Nussbaumer, fonctionnaire au Bureau international du travail à Genève, séjourne actuellement à Dar-es-Salaam, Tanganyika, pour y installer un bureau régional du BIT.

Une troisième conseillère communale

Dans la campagne genevoise, on semble faire volontiers confiance aux femmes. Après Meyrin et Collex-Bossy, c'est Plan-les-Ouates qui a fait appel à une femme — une paysanne, Mme Ida Colomb — pour faire partie de ses autorités communales.

Les GENEVOISES liront

EN PAGE 6

un article d'information sur

les votations des 15 et 16 décembre 1962

FRIBOURG

Une nomination à l'Université

Mlle Madeleine Bise, jusqu'ici privat-docent à l'Université d'Etat de Michigan, vient d'être nommée professeur de littérature française à l'Université de l'Etat de Californie, à Riverside.

Mlle Bise — qui est la fille de feu Louis Bise, président du tribunal de la farine — est une ancienne élève de l'Académie Sainte-Croix et de la Faculté des lettres de Fribourg.

... et une autre dans les services diplomatiques

Mlle Charlotte Vernaz, secrétaire au Département politique, vient de terminer une période de trois ans à l'Ambassade de Suisse au Caire. Retournée à Fribourg pour y passer ses vacances, elle en est repartie pour Londres.

Nos vœux les meilleurs accompagnent ces deux sympathiques Fribourgeoises dans leurs nouvelles résidences.

Forum des consommatrices aux Salon des arts ménagers

La direction des Laiteries Réunies a eu l'heureuse idée d'inviter les consommatrices à discuter du problème de l'étiquetage des marchandises à l'occasion du Salon des Arts ménagers, le 2 novembre.

On sait, en effet, que devant l'afflux de produits similaires et cependant variés qui sont offerts à la clientèle, les acheteuses ont actuellement beaucoup de peine à discerner quel est le produit qui répondra le mieux à leurs besoins.

Sur l'estrade avaient pris place, autour du président des débats M. Roger Nordmann, des représentants des distributeurs et des membres de la Commission romande des consommatrices. La présidente de celle-ci, Mme Ariane Schmitt, démontra par quelques exemples que les renseignements fournis sur les produits sont insuffisants.

Autour du beurre, des œufs et autres

Ainsi, nous savons que le beurre de cuisine est moins cher que le beurre de table, mais nous ne savons pas en quoi diffèrent ces deux qualités. M. Tanner, de la Direction des Laiteries Réunies, répondit que le beurre de cuisine, mélange de beurre scandinave et de beurre suisse, est stocké un peu plus longtemps que l'autre, mais, ajouta-t-il à l'intention d'une auditrice inquiète, l'un et l'autre sont faits avec des crèmes pasteurisées.

Un problème analogue se pose pour les œufs de l'étranger et du pays. Ces derniers, qui devraient être tout frais, se révèlent parfois moins frais que les autres. Si les œufs portaient une date d'expédition du producteur, on pourrait savoir à quoi s'en tenir. Ainsi, en achetant des œufs portant des dates plus anciennes et vendus un peu plus cher, on saurait qu'on court un risque et qu'on n'a pas de réclamation à faire. C'est, du moins, l'avis d'un consommateur précis et aimablement éloquent.

De grandes réclames ont récemment paru dans la presse, annonçant des pommes de garde à des prix avantageux ; mais sur les vastes espaces consacrés à ces annonces, on ne trouvait aucune indication concernant les dates auxquelles les diverses espèces de ces pommes seraient prêtes à la consommation, ni les emplois particuliers auxquels elles se prêtaient. M. Giroud, chargé de la propagande des fruits du Valais, a répondu que ces renseignements figurent sur un dépliant fourni aux dépositaires. Les consommatrices voudraient les trouver dans les articles publicitaires, sans avoir à aller les chercher ailleurs.

Le président du Forum a beau se déclarer sceptique sur les désirs d'information des acheteuses, Mme Deslarzes, professeur d'enseignement ménager répique que l'école entraînerait les futures mères à rechercher les informations utiles, si on pouvait les trouver sur l'étiquetage des produits.

Mlle Archinard, docteur en sciences, fait remarquer qu'on s'illusionne parfois sur la valeur de tel ou tel aliment : le yoghourt bulgare a une valeur thérapeutique certaine, mais si les yoghourts courants, diversement parfumés que l'on achète dans les magasins sont des aliments utiles, ils ne sont toutefois pas comparables au yoghourt bulgare ; il faudrait que ceci aussi soit indiqué.

La question de la publicité

Comme l'a très bien exprimé un des consommateurs présents, le public réclame que la publicité fournisse des arguments d'achats, qu'elle rende service au consommateur et non pas seulement à celui qui veut vendre.

M. Tanner reconnaît que la publicité devrait être raisonnée et qu'elle pourrait l'être, à condition que les consommateurs expliquent avec précision ce qu'elles voudraient savoir.

Le forum se termina par une distribution de glaces aux assistants et aux participants, glaces aux fruits confits, offertes aimablement par les Laiteries Réunies.

Elle est chef de clinique

Pour la première fois, au début d'octobre, une femme a été nommée chef de clinique à la Maternité de Genève. Il s'agit de Mme Sylvie Bono, Dr méd. Nos félicitations.

Assemblée de gymnastes

Lundi 27 novembre s'est tenue, dans la salle des fêtes du buffet de Cornavin, l'assemblée d'automne de l'Association cantonale genevoise de gymnastique féminine à laquelle participaient 21 sections appartenant à notre plus important groupement d'éducation physique féminine qui compte plus de 2000 membres et quelques 800 élèves pupillettes.

Sous la présidence de M. I. Chappuis, les délégués approuvèrent les rapports présentés par le Comité cantonal (Mme Chappuis), le Comité technique (Mme C. Maeder), la Commission des pupillettes (Mmes A. Moret et E. Jaccoud) et de propagande.

Quant aux comptes et budget, dont donna connaissance Mme F. Puhl, ils furent acceptés par l'assemblée unanime.

Les dépenses sont réservées à leur majorité à l'organisation de cours en vue de la formation de nouvelles monitrices et pour les diverses branches auxiliaires : patinage, ski et natation inscrites au programme de l'ASGF.

L'Association organisera l'an prochain une Journée féminine où seront réunies actives et pupillettes et qui sera, pour les aînées, une répétition générale en vue des Journées suisses de gymnastique féminine de Lucerne, les 22 et 23 juin et auxquelles participeront 17 000 femmes et jeunes filles.

VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant les bons de garantie des

Pâtes de Rolle